

Au sommaire de ce numéro :

- Poursuite de l'accord d'activité partielle
- CSE Central et RCC
- Enquête Télétravail analyse en cours
- Départ en Vacance

Poursuite de l'accord d'activité partielle

L'Ugict-CGT a voté **contre** cette poursuite de l'accord.

L'entreprise profite doublement de l'activité partielle :

- En faisant payer le salaire de ses salariés en grande partie par l'Etat.
- Parce que ça l'arrange d'annoncer son sale coup de suppression de postes au moment où il n'y a pas grand monde présent sur place. Les salariés se retrouvent ainsi isolés, ne pouvant pas se réunir sur leur lieu de travail pour réagir à ces annonces
- Payer les cadres à 100% n'est qu'un retour à la convention
- Payer les AR / ATAM à 100% aurait été un minimum car même l'entreprise reconnaît que très peu d'entre eux sont encore en activité partielle.



Selon la direction, sur les 22 millions qui ont été versés aux salariés pour l'activité partielle entre le 18 mars et le 31 mai, l'Etat va rembourser presque 20 millions...

On voit bien à quel point l'Etat est au service des grandes entreprises puisqu'il leur donne des milliards et ne réclame même pas qu'en échange les patrons ne suppriment aucun poste.

Financièrement, Renault Trucks et Volvo ne sont pas dans le rouge. Bien au contraire: la direction elle-même a annoncé que les années 2018 et 2019 ont été des années « historiques ». L'année 2019 a été l'année de tous les records pour Volvo. Et pour Renault Trucks : + 4,5 % de chiffre d'affaire malgré une baisse de volume.

Pour 2020, on reviendrait à une année comparable à 2017 qui était déjà une très bonne année, comme l'a dit M. Alins, directeur financier de Renault Trucks SAS.

Les commandes repartent à la hausse: on est à 90 % du volume normal de commandes

- Pour Bourg les cadences sont fixées à 90 vi/jours et le programme de production est rempli jusqu'à fin octobre. A Blainville les cadences sont de 70 vi/jours.
- Décalages des JNT, programmation de la journée de solidarité, baisse de cadence reportée, nous sommes loin de l'effondrement annoncé par Renault Trucks dans la presse.
- Véhicules d'occasions : là aussi les indicateurs sont au vert.

Plus rien donc ne peut justifier une prorogation de l'accord sur le chômage partiel.

CSE Central et Rupture Conventiennelle Collective

RCC: Lors du dernier CSE-Central, la direction a présenté, comme cela a été d'ailleurs fait aux salariés juste après les de 2 townhall, les modalités du processus de RCC, sans toute fois donner trop de détails.

L'Ugict-CGT est bien sûr opposée à toutes les suppressions de postes. On sait très bien que l'entreprise sait trouver des volontaires même quand ils ne le sont pas, surtout quand une nouvelle réorganisation (la énième !) est annoncée dans le même temps comme c'est le cas pour GTT.

Ce plan est aussi un risque pour ceux qui restent puisque soit ils vont devoir faire le travail de ceux dont le poste sera supprimé, soit ils verront partir ce travail vers d'autres sites, ce qui est réel risque pour les sites français.

Pour l'Ugict-CGT, stratégiquement et économiquement, absolument rien ne justifie un tel plan, bien au contraire, si nous voulons rester compétitifs et présents avec de nouvelles technologies, il faudrait bien mieux former, embaucher et investir, que de vivre sur le dos de l'argent Public...

PCPC — PVSO: Les nouveaux objectifs pour 2020 nous ont été présentés. S'ils vont être revus légèrement à la baisse. rien ne change sur le fond : ces objectifs restent inatteignables !

Au final, c'est une baisse de la rémunération qui s'annonce pour tous les salariés en 2020 : Pas d'intéressement et objectif maxi de la PCPC/PVSO irréaliste !...

L'Ugict-CGT revendique, depuis la création de la PCPC, son intégration à sa valeur maximum dans le salaire de base. Quand à la PVSO, elle doit être remplacée par un 13ème pour les cadres.

Frais de Santé: La direction a reporté la négociation frais de santé en 2021. En attendant, une réunion de la commission de suivi est prévue le 9 juillet. Pour rappel, en début d'année la direction a augmenté les cotisations de la mutuelle (jusqu'à 5 euros en plus à payer). Nous avons refusé de signer cet accord qui augmentait les cotisations pour, au final, être moins bien remboursés!... **Mobilisons-nous pour que la prochaine fois l'avantage soit pour les salariés !!!!**

Enquête Télétravail analyse en cours

Vous avez été forts nombreux à répondre à notre enquête, et nous vous en remercions. Ceci conforte notre point de vue sur le fait qu'il faille négocier un accord afin que le télétravail soit bien encadré et protecteur de toute dérive.

L'annonce de la RCC a de plus perturbé notre agenda, nous diffuserons donc les résultats de notre enquête à la rentrée.

Soyez patients, c'est très intéressant !!!

Départ en Vacances

Le DV refusé à ceux qui sont en activité partielle... mais quel coup bas de la direction !!!... Effectivement la convention d'entreprise précise que pour en bénéficier il faut être présent. Mais ce ne sont pas les salariés qui ont choisi d'être en AP !!! La direction a bien provisionné, comme chaque année, 1 DV par salarié. Donc pourquoi ne pas permettre à tous dans profiter !

« ...Hé mais vous êtes fous à la CGT !!!... Une personne en activité partielle n'a pas besoin de DV !!!... »

« ...OK OK vu comme ça... effectivement ça ce discute. Mais ce qui se discute surtout c'est que l'entreprise préfère une fois de plus faire payer 1/2 journée de salaire pour tous les salariés en AP par l'état... donc nos impôts !... Donc financé par de l'argent Public... CQFD »

Si vous ne travaillez que quelques jours par semaine, l'Ugict-CGT vous conseille donc de demander à travailler le Vendredi précédent votre départ en vacances: vous profiterez du DV et ne travaillerez qu'1/2 journée le tout payé par l'entreprise !... C'est un juste retour des choses...

Avec ou sans DV nous vous souhaitons de passer de très bonnes vacances !!!

